



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2026-762

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Lors de la séance du conseil municipal du 21 avril 2026 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2026-762 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2025-741 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Le *Règlement n° 2026-762* modifie le *Règlement n° 2025-741*, afin de préciser que les taxes ne sont pas des dépenses admissibles et d'ajouter plusieurs immeubles patrimoniaux ayant été protégés et désormais admissibles au programme de subvention.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 23 avril 2026

La greffière,
M^e Marie-Josée Couture
www.vsad.ca